



Pacs entre deux étrangers résidents dans 2 pays différents

Par **Camomille93**, le **12/03/2012** à **20:41**

Bonjour,rnrnrnJe suis de nationalité française et je vis en France. Mon ami, de nationalité péruvienne, vit au Pérou.rnNous aimerions établir un PACS ensemble.rnrnLe problème est la déclaration de résidence commune.rnPeut-on avoir une résidence commune déclarée dans un pays et son domicile dans un autre ou est-ce considéré comme une fraude?rnrnSachant qu'il n'a aucun droit de résider sur le sol français, cela me paraît difficile de déclarer une adresse fiscale en France.rnDe même que moi, je n'ai, pour l'instant pas le droit de séjourner plus de 6 mois sur le sol péruvien. rnrnJe crois comprendre que dans les pièces justificatives demandées pour le PACS, il n'est absolument pas mentionné de fournir la preuve de son droit de résidence permanente (ou de longue durée) dans le pays de la résidence choisie.rnrnQue faire? y a-t-il une solution? rnrnLe PACS serait pour nous un moyen d'officialiser notre relation, de faciliter nos démarches pour nous rejoindre et constituerait un premier pas avant d'envisager le mariage.rnrnNous n'avons aucune envie de nous marier pour des papiers! Le PACS nous semblait une bonne solution ...rnrnMerci par avance de l'aide que vous m'apporterez.